

devant ministre des finances attachait si peu d'importance à cette industrie qu'il ne fit rien pour l'encourager : au contraire il l'obligea à passer entre les mains des américains qui après être venus au Canada en emportaient l'argent qu'une saine politique financière aurait dû faire dépenser parmi notre population. Au nombre des nouvelles industries qui doivent être établies je pourrais mentionner une importante fabrique de draps qu'il s'agit d'ouvrir dans la cité de Québec. Mon honorable ami, l'ex-ministre du revenu de l'intérieur, pourrait en douter. Lorsqu'il fut élu à Québec-est, l'honorable député promit de ne rien négliger pour favoriser l'industrie de la construction des navires, mais à son arrivée à Ottawa, peu de temps après, l'ex-ministre des finances si fort en faveur du libre-échange, lui fit sans doute abandonner ce projet.

M. LAURIER : Est-ce que cette industrie ne profiterait pas du libre-échange avec la France ?

M. CARON : Je ne veux pas discuter ici cette question ; je pense toutefois qu'elle pourrait être réglée par un changement de tarif au sujet de l'importation des vins français. Ce que je voulais savoir, c'est ce qu'a fait l'honorable monsieur pour encourager la construction des navires. Car, si je me rappelle encore bien les brillantes promesses de l'honorable député, je ne sache pas d'autre part qu'il les ait jamais remplies.

SIR A. J. SMITH : Les remplit-on maintenant ?

M. CARON : A ce propos je crois qu'il y a eu échange de lettres entre l'honorable député de Lambton et le consul français à Québec, à la veille des élections.

M. MACKENZIE : Huit mois avant les élections.

M. CARON : Peu avant.

M. MACKENZIE : Ce n'était pas à la veille des élections.

M. CARON : Les lettres ont pu être écrites huit mois auparavant, mais elles

ont été publiées presque à la veille des élections, dans les quelques jours qui les ont précédées.

M. MACKENZIE : Elles ont été publiées bien avant cela, c'est-à-dire à l'époque où elles furent écrites.

M. CARON : L'honorable député de Lambton peut l'avoir oublié, comme il oublie du reste tout ce qui touche aux intérêts de Québec.

M. MACKENZIE : Je n'oublie guère.

M. CARON : L'honorable monsieur, a sans doute oublié la date précise à laquelle ces lettres furent écrites.

Je crois que le but de la protection est de promouvoir les intérêts des différentes classes de la société, et je ne pense pas que les agriculteurs canadiens devraient se plaindre du tarif. En examinant les importations et les exportations je vois que l'an dernier les américains ont expédié ici 1,697,700 minots d'avoine valant \$610,491.00. Ce grain, je le répète venait des Etats-Unis, ce qui a eu pour résultat de faire baisser considérablement le prix de l'avoine au préjudice des cultivateurs de la province de Québec. Durant la même période nous avons exporté en Angleterre et dans d'autres pays 2,970,284 minots d'avoine. Ce qui prouve que nous en produisons plus que nous n'en consommons. Il nous est impossible de faire concurrence contre ces produits étrangers qui envahissent nos marchés, si nous n'avons pas le privilège d'envoyer aux Etats-Unis l'excédant de notre production à des conditions également avantageuses. Selon moi le gouvernement actuel a montré qu'il comprenait les intérêts agricoles de ce pays en imposant les droits indiqués par le tarif, et il mérite des éloges pour avoir protégé cette source importante de notre prospérité nationale. Si je ne me trompe pas, le tarif aura pour effet d'augmenter la production de l'avoine dans la province de Québec où ce genre de culture peut se faire sur une grande échelle. L'an dernier nous avons importé des Etats-Unis bien près de 8,000,000 minots de blé d'inde, or il paraît que ce grain sert surtout aux distilleries ; et nous pourrions fort bien y substituer l'avoine du Canada.